

CHARTE DE L'ARMOIRE A DONNS

Donnez, Servez-vous, C'est gratuit !

« Ne jetez plus, donnez ! Offrez une seconde vie à vos objets en bon état »

Déposez vos objets :

Ils doivent être PROPRES, en BON ETAT, bien PLIES.

Vous pouvez déposer vos objets dont vous n'avez plus l'utilité pour faire le bonheur des autres...

Apportez vos dons, votre sourire et votre bonne humeur... à tout moment... du jour mais pas de la nuit... de l'hiver au printemps...

Prenez des objets :

SERVEZ-VOUS, c'est GRATUIT !

Aucune obligation de déposer quelque chose en échange !

Un objet vous attire ? Passez aux horaires d'ouverture de l'Armoire à Dons pour vous faire plaisir...

Rien ne doit être déposé au sol !



Les dons peuvent être déposés à l'accueil (à l'entrée) dans un sachet portant vos noms.

Ce concept est ouvert à **tous**, les apprenants, professionnels, intervenants de l'ESEIS...

Les objets interdits sont :

- Denrées alimentaires périssables
- Peluches
- Chaussures
- Objets tranchants
- Plantes/ Cactus
- Votre enfant capricieux, votre conjoint râleur, votre plante desséchée...



Une question ? Une boîte à questions vous attend !

Tout objet n'ayant pas trouvé preneur dans les 3 mois sera proposé à une association caritative.

Merci à tous de respecter la Charte.



Projet réalisé par la filière TISF, Septembre 2023